

**Hans Banholzer
Christoph Fuhrmann**

Bois et panneaux à base de bois

**Critères de qualité dans la construction
et l'aménagement intérieur**

Usages du commerce : document d'application nationale basé sur les normes européennes

édition 2010

SIA CRB KBOB Lignum
Holzbau Schweiz
Industrie du bois Suisse
Economie forestière Suisse

Presses polytechniques et universitaires romandes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV
Plan d'action bois

ISBN: 978-2-88074-897-5

**Bois et panneaux à base de bois: critères de qualité dans la construction et l'aménagement intérieur –
Usages du commerce: document d'application nationale basé sur les normes européennes,
Edition 2010**

© Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne & Lignum, Economie suisse du bois, Zurich

Entrée en vigueur

1^{er} septembre 2010

selon entente particulière, délai de transition jusqu'au 31 août 2011

En cas de litige au sujet de l'interprétation, c'est le texte de la version allemande des «Qualitätskriterien für Holz und Holzwerkstoffe im Bau und Ausbau – Handelsgebräuche für die Schweiz» qui fait foi.

Holzbau Schweiz
Schaffhauserstrasse 315
8050 Zurich
Tel. +41 (0)44 253 63 93
Fax +41 (0)44 253 63 99
info@holzbau-schweiz.ch
www.holzbau-schweiz.ch

Industrie du bois Suisse IBS
Mottastrasse 9
3000 Berne 6
Tel. +41 (0)31 350 89 89
Fax +41 (0)31 350 89 88
admin@holz-bois.ch
www.holz-bois.ch

Lignum
Economie suisse du bois
Falkenstrasse 26
8008 Zurich
Tel. +41 (0)44 267 47 77
Fax +41 (0)44 267 47 87
info@lignum.ch
www.lignum.ch

Economie forestière Suisse EFS
Rosenweg 14
4501 Soleure
Tel. +41 (0)32 625 88 00
Fax +41 (0)32 625 88 99
info@wvs.ch
www.wvs.ch

Avant-propos

La publication «usances du commerce des sciages» (1983) ne concordait plus avec la pratique depuis quelques années. De plus, il manquait depuis le remplacement de la norme SIA 164 par la norme SIA 265 «Construction en bois» (2003), un classement selon l'aspect pour les lames rabotées et le bois de structure. De nouveaux produits sont apparus, particulièrement dans les domaines du bois massif collé et des panneaux massifs en bois (contreplaqué de planches) pour lesquels des définitions uniformes font défaut. Cela conduit, par exemple dans le bâtiment, à commander des produits en bois pour lesquels ni le produit, ni la désignation de la qualité ne sont définis dans un ouvrage de référence. Un sondage effectué auprès des entreprises du secteur en 2007 a montré qu'une révision des usances du commerce de bois serait saluée par tous. Sur la base de ce constat, les associations initiatrices du projet, Economie forestière suisse, Industrie du bois Suisse et Holzbau Schweiz se sont concertées afin d'élaborer les nouveaux usages du commerce de bois en Suisse avec le soutien financier déterminant de l'Office fédéral de l'environnement, OFEV, et du Fonds d'entraide de la sylviculture et de l'économie du bois, FDB.

Toutes les associations et organisations du secteur du bois et de la construction concernées ont été intégrées au projet en tant que partenaires. Elles ont défendu leurs intérêts dans le cadre des groupes d'accompagnement, et défini les conditions conjointement avec les auteurs. Cette large consultation permet d'assurer que les nouveaux usages soient acceptés par tous.

Les nouveaux usages du commerce de bois sont basés dans une large mesure sur les normes européennes. En complément, les usages et règles suisses ont également été pris en compte afin de disposer d'un document applicable au niveau national. En comparaison aux précédentes usances du commerce de bois, la nouvelle édition comprend désormais les planches, les carrelets, les lames rabotées et le bois de structure (y c. le bois collé et le lamellé-collé), ainsi que les panneaux à base de bois. Le nouveau document définit à quelles exigences doit répondre un produit sans convention particulière. Pour les lames rabotées et le bois de structure, les classes d'aspect pour des exigences accrues, normales et sans exigence sont définies (qualité supérieure, normale et industrie), dans le but de permettre la communication entre le maître d'ouvrage, l'architecte et l'entrepreneur. De plus, les abréviations des différentes classes ont été unifiées pour tous les assortiments: 1, 2, 3 etc. pour les planches et A, N, I pour les lames rabotées et le bois de structure.

Pour les architectes et les auteurs de projets, les nouveaux critères de qualité pour le bois et les panneaux à base de bois dans la construction et l'aménagement intérieur offrent non seulement un aperçu de la diversité de ces matériaux, mais également une base sûre pour la spécification du bois et des panneaux à base de bois avec leur classe de qualité respective. Avec les «usages suisses du commerce du bois brut, édition 2010» c'est un ensemble de règles reconnues par tous qui est mis à disposition, facilitant ainsi la communication dans l'ensemble du secteur, du forestier à l'utilisateur final.

Hans Rupli, Président central
Holzbau Schweiz

Hansruedi Streiff, Directeur
Industrie du bois Suisse

Urs Amstutz, Directeur
Economie forestière Suisse

Christoph Starck, Directeur
Lignum, Economie suisse du bois

Table des matières

0	Bases	9	5	Panneaux à base de bois	
			5.1	Généralités	91
1	Généralités		5.2	Bois panneautés	94
1.1	Définitions et termes généraux	10	5.3	Contreplaqué de planches	102
1.2	Humidité du bois	11	5.4	Contreplaqué	106
1.3	Dimensions et mesurage	16	5.5	Lamibois	113
1.4	Singularités pour le classement selon l'aspect	18	5.6	Panneaux de particules	115
1.5	Classement du bois de structure selon la résistance	26	5.7	Oriented Strand Boards (OSB)	117
			5.8	Panneaux de particules à liant minéral	118
			5.9	Panneaux de fibres durs	119
2	Planches et carrelots		5.10	Panneaux de fibres mi-durs	120
2.1	Planches de résineux en plot	27	5.11	Panneaux de fibres tendres	121
2.2	Planches de feuillus en plot	30	5.12	Panneaux de fibres MDF	122
2.3	Planches de résineux triées	33	5.13	Produits isolants en fibres de bois	123
2.4	Planches de feuillus triées	36	5.14	Panneaux légers en laine de bois	124
2.5	Planches parallèles de résineux	39	5.15	Panneaux surfacés mélaminés	125
2.6	Carrelots de résineux	44	5.16	Stratifiés haute pression (HPL)	126
3	Lames rabotées de résineux et de feuillus		6	Dispositions juridiques	
3.1	Classement selon l'aspect des lames rabotées	48	6.1	Contrat et conclusion du contrat	128
3.2	Lames pour lambris extérieurs	60	6.2	Définitions spécifiques au secteur du bois	129
3.3	Lames pour lambris intérieurs	62	6.3	Livraison d'essai	130
3.4	Lames de plancher	64	6.4	Examen et prise en charge	130
3.5	Baguettes profilées en résineux et en feuillus	66	6.5	Garantie	130
			6.6	Frais supplémentaires par suite de décisions prises en haut lieu	131
4	Bois de structure (charpente)		6.7	Mesures officielles en matière d'importation et d'exportation	131
4.1	Bois massif	68	6.8	Force majeure, empêchement à l'exécution	131
4.2	Bois massif abouté	72	6.9	Commerce international	132
4.3	Bois massif recollé	76	6.10	Conditions de paiement	132
4.4	Bois lamellé-collé	80			
4.5	Lames pour le bois lamellé-collé	84	7	Littérature	133
4.6	Carrelots de coffrage (carrelots de maçon)	87			
4.7	Planches et listes de coffrage	88			
4.8	Planches d'échafaudage	89			
4.9	Lattes	90			
				Impressum	140